Brochures
BR

TROIS ÉTUDES

PAR

001 ~~12~~

THOMAS COTÉ

16

F5012
1891
C843T

LEVIS:
PIERRE-GEORGES ROY, 9, RUE WOLFE
1891

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

CF911

TROIS ÉTUDES

PAR

THOMAS COTÉ

LEVIS:
PIERRE-GEORGES ROY, 9, RUE WOLFE
1891

CAUSERIE SOCIALE

Trois choses constituent
un ordre social : La religion,
le pouvoir et la liberté.

LACORDAIRE

CAUSERIE SOCIALE

I

Parmi les éléments constitutifs de toute société bien organisée, l'on doit jeter en premier lieu les regards sur la personne du prêtre, qui, par son caractère divin, est appelé à y jouer un rôle prépondérant et nécessaire. En effet, tout porte sur l'autel ; le monde s'appuie sur ce fondement solide ; ôtez ce point d'appui, et le monde à l'instant perd la stabilité de son équilibre et tombe dans l'abime. Faites disparaitre du milieu de la société l'homme chargé, par mission spéciale, d'y représenter celui qui tient entre ses mains les destinées des nations, et soudain avec lui disparaîtront toutes nos institutions vitales, morales et sociales : dès lors, plus de religion, plus de christianisme, plus de morale, et conséqnemment, plus de société, plus de civilisation, plus de liberté.

Que restera-t-il donc ? L'anarchie universelle et l'état sauvage.

On a tenté, il y a un siècle, cette sacrilège et terrible réalisation ; on se rappelle, cette époque épouvantable et inouïe jusqu'alors dans les fastes de l'histoire humaine, époque fatale, préparée par les égarements d'une philosophie erronée et la licence effrénée d'un siècle sans vergogne.

Qu'a-t-on vu alors ? .....

Des hommes tigres, surgis on ne sait d'où, se sont rués sur la société pour la détruire. Poussés par des chefs dont les discours excitaient leurs mauvaises passions, ils ont semé l'épouvante et la consternation sous leurs pas : ils ont creusé une large fosse, ils y ont jeté pêle-mêle des cadavres de femmes, d'hommes et d'enfants ; et après avoir tranché la tête des rois, comme celle des sujets, après avoir tué le prêtre comme ils avaient égorgé les fidèles, ils ont dit aux nations tremblantes : " L'ère de la liberté vient de s'ouvrir : nous avons chassé loin de nous cette triste engeance de prêtres et de religieux ! Réjouissez-vous, et admirez ce que nous avons fait ! "

Après qu'y a t-il eu ?

Déception, mensonge, hypocrisie, servitude, sous le nom de liberté : un pacte avec la tyrannie et l'ambition.

Sans cesse tourmenté par le besoin inné chez l'homme d'adorer un être supérieur, on a tenté de fonder sur une raison incertaine, une religion sans passé et sans avenir ; l'Eglise dépouillée presque par toute l'Europe, proscrite et chargée de liens, fut réduite, d'après une expression de Lacordaire, à ce qu'il lui fallait de vie pour ne pas faire mentir les oracles divins.

Si la Providence n'avait abrégé ces jours affreux, rien ne serait demeuré debout, et la socié-

té française tout entière se serait engloutie dans l'abime de l'athéisme et de l'anarchie.

Mais après la tempête, l'Eglise s'est relevée fière et triomphante, révélant ainsi aux hommes l'immensité de leur impuissance. L'église qui semblait voilée par les obscurités d'une terrible bataille, resplendit tout-à-coup dans le rajeunissement de son éternel éclat. Et le prêtre debout sur les ruines fumantes amoncelées autour de lui, portant dans ses mains l'étendard du sacrifice et de l'abnégation, ramassa les débris épars de cette société corrompue pour la purifier et la reconstruire sur une base nouvelle.

De nouveau, le monde assista au triomphe de la puissance mystérieuse du prêtre, que l'on peut bien attaquer, mais que l'on ne vaincra jamais, parce que lui seul, il a le privilège de réaliser l'union volontaire des âmes et la libre obéissance des cœurs sous une autorité dont la foi et l'amour assurent et gardent le respect.

Avec le prêtre reparurent la religion, la charité, l'ordre et la paix, c'est-à-dire la société véritable.

II

Et qu'avons-nous besoin d'aller feuilleter les annales des pays étrangers pour vérifier l'influence nécessaire et naturelle qu'exerce le prêtre sur les destinées d'un peuple ?

Il suffit de consulter notre propre histoire, et de jeter un regard autour de nous pour se convaincre de cette vérité.

Que serait aujourd'hui le peuple canadien-français si, après la cession du pays à l'Angleterre, le clergé n'eut été là pour le protéger et empêcher son anéantissement ?

La population française de la colonie ne se composait alors que de soixante mille habitants, dispersés aux quatre coins du pays. Cette poignée de braves venaient de subir les rigueurs d'une guerre désastreuse ; ils avaient vu dévaster leurs champs, ruiner leurs villages et décimer l'élite de leurs guerrier. Epuisés à la suite de plusieurs combats, délaissés par leur mère patrie, qui ne semblait plus digne de commander à des cœurs si généreux, les Canadiens se virent à la merci d'un terrible vainqueur qui ne devait rien épargner pour se venger des défaites passées. Il ne restait plus alors à nos pères aucun moyen de relever tant de ruines et de protéger sur ce sol dévasté les restes de la domination française expirante.

Est-ce que, dans les desseins de la Providence, ce petit peuple français implanté sur les rives du Saint-Laurent, au prix de tant de sacrifices, était condamné à disparaître où à être noyé dans l'élément anglais ? Non, parce que le prêtre était là veillant sur nos destinées. Les mission-

naires recueillirent soigneusement les débris mutilés de ce petit peuple, qui désormais, se pressa autour de la houlette du pasteur pour y chercher une consolation et un appui.

Dès lors, le clergé, formé dans le creuset des tribulations, n'ambitionna plus qu'une chose, ce fut de conserver à l'abri de tout danger la foi des aieux, afin de la transmettre aux générations futures.

Petit à petit, grâce aux efforts constants du prêtre, le peuple s'habitua au joug souvent oppressif de l'Angleterre ; il apprit à respecter, sinon à aimer son nouveau souverain, tout en restant profondément attaché à l'ancienne mère patrie.

Et si aujourd'hui le peuple canadien est encore catholique, c'est grâce à l'heureuse influence du prêtre qui, toujours sur la brêche, et au plus fort de la lutte, a su protéger nos droits contre les empiètements des fonctionnaires anglais. Que dis-je ! Si aujourd'hui le peuple canadien-français est fidèle à l'allégéance britannique, tout en conservant dans son cœur le culte de la France, c'est grâce au clergé qui lui a prêché la tolérance et la soumission.

III

Si maintenant on examine le prêtre par rapport aux individus considérés comme membres

d'une société, on reconnait encore qu'il joue un rôle nécessaire dans le fonctionnement des institutions sociales.

Sans le prêtre en effet le doute prend possession de notre être, et avec le doute on ne tarde pas à oublier toutes les lois et tous les droits pour se livrer à tous les abus.

Quand le prêtre disparait de la société, un voile livide enveloppe toutes les vérités ; elles nous apparaissent comme le soleil pendant la tempête, à travers des vapeurs blafardes.

Le cœur inquiet cherche sa foi, et il trouve je ne sais quoi d'obscur et de vacillant qui augmente ses anxiétés. On ne comprend plus alors la société comme une manifestation de l'esprit et de ses lois, mais comme un travail purement mécanique. Tous les nobles instincts s'endorment et toutes les secrètes puissances qui président à la formation du monde moral s'éteignent. Un vide affreux se produit dans l'âme, et le désespoir y établit son empire.

Que fera l'homme alors ?

Il s'avilira ; il donnera libre cours aux mauvais penchants de sa nature et il sapera l'ordre social dans son fondement. Sans cesse tourmenté par une haîne infernale, il se sentira le besoin d'attaquer tout ce qui lui portera ombrage ; il bouleversera la société de fond en comble, et après avoir semé la terreur sur son passage, il s'enfoncera de plus en plus dans l'abîme des dé-

sordres, jusqu'à ce que le prêtre descende lui-même au fond de cet abîme pour lui tendre la main et le remettre au rang qne lui avait assigné l'Ordonnateur Suprême dans son vaste plan.

Alors la lumière succèdera aux ténèbres de son cœur : au lieu de flotter sans repos au sein des choses, sa pensée pourra désormais se fixer : la sérénité reprendra place dans son âme, et au lieu de haïr la société, il l'aimera ; et s'il l'aime, il ne cherchera pas à la détruire.

En voilà assez, lecteur, pour établir la part nécessaire et naturelle que le prêtre est appelé à prendre dans l'organisation et le fonctionnement de toute société véritable.

N'oublions jamais cette vérité. N'oublions pas que le peuple canadien-français doit au clergé d'être ce qu'il est. N'oublions pas surtout que c'est par le clergé que nous sommes restés français et catholiques.

Au lieu d'exploiter l'influence du clergé au profit d'intérêts politiques ou personnels, portons lui le respect qu'il mérite, et n'usons de son autorité que lorsqu'il s'agit des intérêts primordiaux du pays. De cette manière le peuple canadien-français marchera d'un pas ferme et rapide vers les grandes destinées que la Providence lui réservées sur le sol américain.

UN PEUPLE MARTYR

Il a été livré pour un temps à la puissance du mal, afin que, trempé dans la souffrance, comme le fer dans l'eau du torrent il devienne l'épée qui vaincra le mauvais génie de l'humanité....

LAMENNAIS

UN PEUPLE MARTYR

I

L'histoire des peuples nous enseigne qu'il y a eu pour eux des jours de malheur et des jours de prospérité. En effet, il n'est pas une seule nation qui, après le chaos des invasions barbares, et au milieu même de la pénible formation des sociétés modernes, n'ait eu quelque influence sur les nations voisines et exercé une action sur l'économie générale de la politique européenne. Celles mêmes qui ont subi les destins les plus durs se rappellent des temps meilleurs et se maintiennent dans d'invincibles espérances par les souvenirs d'un passé glorieux.

La Pologne a eu ses Jagellons et elle ne saurait oublier l'époque, où elle était avec Sobieski, le boulevard de l'Europe contre les irruptions de la barbarie musulmane. Vénise et Gênes ont mené le commerce du monde ; l'Espagne, si longtemps déchirée par les guerres civiles, a régné sur un empire qu'égale à peine de nos jours la puissance britannique. Gustave Wasa, Gustave Adolphe et Charles XII ont, par moment, donné à la Suède une prépondérance marquée dans les affaires du Nord. Et ce rocher de Malte lui-même, qui n'est plus aujourd'hui qu'une sentinelle avancée de la flotte anglaise dans la Méditerran-

née, remplit dans les annales des temps modernes, cette page glorieuse qu'ont écrite et signée de leur sang les Villiers de l'Ile Adam, les Lavalette, et les chevaliers de St-Jean de Jérusalem.

Mais qu'avons-nous besoin d'aller feuilleter les annales des peuples européens pour trouver la preuve de la proposition que nous énoncions en commençant ? Sur ce continent d'Amérique nous voyons deux nations, jeunes encore, qui marchent rapidement dans la voie du progrès après avoir été soumises aux plus rudes épreuves.

Le peuple américain, il y a à peine un siècle, gémissait encore dans les fers. L'Angleterre, on le sait, exerçait alors sur ses colonies un pouvoir tyrannique et arbitraire. Longtemps nos voisins ont enduré en silence la persécution de leur métropole. Mais il devait y avoir un terme à cette politique injuste, une péripétie à ce drame dont l'Europe était le spectateur insousciant. Un jour est venu où le peuple américain s'est levé menaçant pour revendiquer ses droits et obtenir par la force ce que l'Angleterre lui refusait obstinément : ce jour fut pour lui celui de la liberté !

Depuis cette époque il n'a cessé de marcher de succès en succès : ce peuple a grandi d'une manière étonnante, et aujourd'hui sa puissance est telle qu'il peut sans crainte et sans préjudicier ses intérêts, bouleverser le tarif douanier du monde entier et changer complètement la marche du commerce européen.

Dans notre pays, à un degré moindre, la même chose s'est produite. Le peuple canadien a souffert ; il a subi les rigueurs d'une guerre désastreuse ; il a été longtemps persécuté : mais depuis que nous avons réussi à obtenir justice de nos nouveaux maîtres, on l'a dit cent fois, il n'est pas sous le ciel de peuple plus heureux que le nôtre. Il en est de plus prospère : mais l'on cherche vainement une nation qui jouisse de plus grandes libertés que nous ....

L'Irlande seule n'a point connu de jours semblables ! C'est au moment même où, après les luttes et les divisions des temps barbares, les nations du continent commençaient à se constituer dans l'unité et dans la force, que se sont levés sur elle les jours les plus mauvais, et que par une mystérieuse destinée, elle fut jetée en proie à l'Angleterre et comme précipitée dans l'arène où des traces sanglantes marquent son long et pénible itinéraire.

L'orgie infernale de la tyrannie a dansé sur cette terre où chaque cœur a eu sa torture, chaque muscle sa douloureuse contraction. Pendant sept cents ans ce petit peuple a versé son sang goutte à goutte : depuis sept siècles, une multitude considérable de ses enfants meurent dans l'horrible agonie de la misère et de la faim, en face et sous la main d'une opulente nation ; et cela en Europe, en plein christianisme, au déclin du dix-neuvième siècle !

II

Tout ce que l'Irlande possédait lui a été arraché brutalement par la force : ce n'est pas seulement un pays *conquis* c'est un pays *confisqué*.

L'Angleterre ne s'est pas contentée de soumettre ce peuple à sa domination; l'allégeance politique de l'Irlande ne lui suffisait pas ; ce qu'il lui fallait, c'était la propriété du sol irlandais. Consultez l'histoire, et vous verrez que telle a été l'inévitable et monotone conclusion de toutes les luttes du gouvernement anglais contre l'Irlande.

Cette propriété, l'Angleterre se l'est acquise, tantôt grâce à la trahison, tantôt par ruse, le plus souvent par la force et la violence. Mais il a fallu batailler longtemps. C'est sous le règne de Henri II, en 1169, que commença la spoliation territoriale ; et quatre siècles plus tard, le peuple irlandais, écrasé par le nombre, fut obligé de céder son patrimoine pour conserver sa vie. Il appartenait à Cromwell de consommer cette confiscation barbare, devant laquelle les Celtes et les Vandales eussent reculé.

Pendant cet espace de quatre cents ans, il n'est pas d'atrocités qui n'aient été commises en Irlande par les armées anglaises.

Les habits rouges n'ont bravé les périls des batailles que pour confisquer au nom des lois un

territoire sur lequel l'Angleterre n'avait aucun droit. Si l'Irlande a succombé dans cette lutte inégale, ce n'est pas qu'en aucun temps la vaillance, le dévouement et la plus indomptable persévérance lui aient fait défaut. Ce sont ces qualités mêmes qui ont prolongé le combat et qui en ont rendu si longtemps l'issue douteuse. Il est doux de penser aujourd'hui qu'elle a pu être vaincue sans honte, là où ses vainqueurs n'ont tiré de leur triomphe qu'ignominie et déshonneur.

Quand la conquête territoriale de l'Irlande eut été un fait accompli on lui a enlevé une à une, ses lois et ses coutumes. Le célèbre régime des *Lois Pénales* fut établi, et il n'est pas, même dans l'histoire des temps barbares, de code qui soit aussi monstrueux et qui ait autant de raffinement dans la torture. " En fait d'ignoble perfertion, disait Burke à la Chambre des Communes, c'est le plus remarquable monument d'iniquités qui ait jamais été élevé ; c'est une machine d'une adresse rare et d'un travail achevé, aussi bonne pour l oppression, l'appauvrissement d'un peuple et l'avilissement, en sa personne, de la nature humaine, que tout ce qui ait jamais été imaginé par la perversité de l'homme. '

Encore, si on se fut contenté d'abolir les lois qui régissaient l'Irlande lors de sa conquête !... mais non, cela n'était pas suffisant, il fallait aussi anéantir sa liberté politique et détruire son autonomie parlementaire.

C'est en 1800 que ce crime social fut consommé, grâce à la trahison de Lord Castlereagh et de la majorité du parlement irlandais qui avaient été achetés par le cabinet britannique.

Par la honte des acheteurs et des vendus qui ont perpétré l'Acte d'Union, on connait les chiffres exacts du marché passé, en 1800, entre le ministère anglais d'une part, et les misérables qui trafiquèrent, contre tout droit et tout honneur de l'indépendance et de la dignité de leur pays. Pour apprécier la valeur d'un tel pacte, il suffit de rappeler la longue suite d'évènements qui l'ont précédés, les circonstances au milieu desquelles il a été conclu, les protestations tant de fois répétées qui l'ont suivi ; puis, qu'on lui applique les règles ordinaires en matière de contrats, et si l'emploi de la violence et de la ruse frappe de nullité les conventions humaines, si d'après les maximes reçues chez les peuples civilisés, elles n'ont de valeur que par le libre consentement des parties contractantes, que faut-il penser de l'Acte qui a uni l'Irlande et l'Angleterre et dont on peut dire que les considérants en ont été dictés par la force, les clauses payées par la corruption et les signatures données par la lâcheté !

Depuis, l'Irlande n'a que trop senti la rigueur des conséquences qui découlent de l'Acte d'Union. La législation la plus arbitraire n a pas cessé un instant depuis cette époque d'exciter ses

mécontentements et ses protestations. Oh ! l'Angleterre a été fidèle au sinistre programme qu'elle s'est tracé au douzième siècle à l'égard de ce malheureux pays.

L'Acte des crimes de 1887 qui force tout citoyen irlandais à revêtir la livrée du forçat s'il a le courage de protester publiquement contre les injustices du gouvernement impérial, n'est que le digne couronnement de l'œuvre de spoliation et d'asservissement commencée en 1169.

III

Mais ce en quoi l'Angleterre a échoué, c'est lorsqu'elle a tenté de faire apostasier l'Irlande.

Si au seizième siècle, l'Irlande eut suivi la pente fatale sur laquelle a glissé l'Angleterre, l'Irlande, pour prix de son apostasie, eut été laissée en paix. On ne lui aurait pas ravie sa liberté : on se serait contenté d'en faire une colonie anglaise. Mais le peuple irlandais a préféré sacrifier toutes ses prérogatives plutôt que de renoncer à sa foi et à ses croyances : voilà pourquoi il a été persécuté.

Pendant sept siècles de pleine impunité, l'Angleterre a eu recours, non pas à la doctrine, —l'erreur ne procède jamais ainsi là où elle est maîtresse—mais à tous les genres de supplices,

aux proscriptions sanglantes, aux confiscations en masse et à la plus atroce législation.

Eh bien ! dans ce duel prolongé, l'Angleterre a été vaincue ! L'Irlande dans son long martyre, n'a pas eu pour elle les succès et les victoires criminels ; mais elle peut lever haut son front et dire à l'Angleterre : Tu m'as traité en esclave rebelle ; le monde entier peut voir sur mes mains les traces des fers que j'ai portés, et sur mon corps les cicatrices des coups que j'ai reçus ; mais tu n'as vaincu que la matière, la victoire morale m'appartient. "

Toutes les tortures et toutes les persécutions ont été impuissantes à déraciner en Irlande l'arbre de la foi catholique planté par saint Patrice. Il a résisté à toutes les tempêtes et à tous les assauts. Une si héroïque persévérance peut-elle rester sans fruits ? Oh ! non.

Après la victoire morale que l'Irlande a remportée dans sa lutte avec l'Angleterre, il en est une autre que nous attendons avec confiance et que les évènements font pressentir. La fin de l'épreuve approche malgré tant de signes décourageants qui viennent chaque jour déconcerter les amis du peuple irlandais et les vrais amis de l'Angleterre. Sous peine de l'anathème universel, et enfin de compte, peut-être sous peine de sa propre ruine,— car ce n'est pas en vain que l'on tyrannise un peuple—elle doit abroger ses lois oppressives, ses détestables coutumes, ses traditions despotiques.

On commence d'ailleurs à comprendre, dans les cercles politiques de la Grande Bretagne que le dix-neuvième siècle n'est pas une époque de barbarie. Ce n'est plus vainement que Gladstone et ses adeptes revendiquent au nom de l'humanité les libertés de l'Irlande. On sent que le monde civilisé est avec le *Grand vieillard*. Le nombre de ses partisans grossit tous les jours : quelques-uns de ceux qui l'ont jadis ardemment combattu se rapprochent de son parti ; d'autres, abandonnent le gouvernement, parce que la politique de ce dernier en Irlande leur inspire un insurmontable dégoût.

Il arrivera un temps, nous en avons la ferme confiance, où les partis en Angleterre ne resteront pas sourds aux protestations réitérées que tous les peuples du monde font entendre par la voix de leurs journaux et celle de leurs hommes publics. L'heure de la réparation et de la justice sonnera quelque jour ; car il est impossible que la Grande-Bretagne traîne plus longtemps après elle et foule sous ses pieds tout un peuple injustement asservi. Elle ne voudra pas que ce crime social,—comme l'appellent ses hommes d'Etat eux-mêmes—l'accusent éternellement devant le monde civilisé.

IV

A part ces raisons, il en est une autre qui nous fait croire que l'Irlande n'est pas à jamais

condamnée à endurer le martyre de la persécution. Nous le disions il y a un instant, il est impossible que le peuple irlandais ne reçoive dans un avenir assez rapproché, la récompense de son fidèle attachement à la foi catholique-romaine, que l'on a vainement tenté de lui faire abandonner. C'est pour conserver cette foi dans toute son intégrité qu'il a souffert pendant sept-cents ans.

Tant de revers ne peuvent demeurer sans résultat.

Sans aucun doute, ces épreuves ont été destinées par la Providence, qui gouverne tout avec sagesse, à produire de grandes choses.

L émigration irlandaise en Angleterre, causée par la persécution dont l'Irlande a été la victime, mérite d'attirer l'attention d'une manière spéciale. Ne peut-on pas voir, en effet, dans ce mouvement, un signe précurseur du retour de l'Angleterre à la foi chrétienne ?.....

Jointe aux mouvements des conversions individuelles qui, chaque année, font passer des rangs du protestantisme dans les nôtres, les âmes les plus droites, les plus sincères et les mieux disposées, l'émigration irlandaise en Angleterre ne semble-t-elle pas destinée à jouer un rôle important dans le retour si désirable de cette grande nation à la religion qui lui fut enseignée au sixième siècle par saint Grégoire le Grand et saint Augustin de Cantorberry ?.....

Cette religion, naguère proscrite, hier encore à peine tolérée, voit tous les jours ses conquêtes se multiplier et son empire s'étendre ; cette église sort à peine de ses Catacombes de la persécution où l'avaient fait descendre les sanglants édits d'Elizabeth : et maintenant, grâce à la liberté dont une part plus grande lui est accordée dans ce pays protestant qu'en des contrées qui n'ont jamais cessé d'être Catholiques, elle gagne tous les jours du terrain au profit de la vérité et de la justice ; elle dissipe peu à peu les préjugés séculaires ; elle triomphe, par ses institutions charitables, par le zèle de ses apôtres, par la constance souvent héroïque de ses fidèles, des antipathies de ses adversaires et du mauvais vouloir de ses contradicteurs.

Par là, ne marche-t-on pas visiblement vers cette reconciliation complète de l'Angleterre avec la vérité, que pressentait déjà Bossuet, et que saluait naguère des vœux les plus ardents la voix éloquente de Mgr Pie ?

Quand cette grande œuvre sera accomplie,— et si justice n'est pas rendu à l'Irlande, avant que cet évènement se réalise,—l'Angleterre reviendra à de meilleurs sentiments à l'égard de ce peuple ; l'œuvre de sa réhabilitation commencera et on lui rendra toutes ses libertés, car l'Angleterre comprendra qu'il est indigne d'un peuple chrétien de tyranniser brutalement une autre nation.

L'oppression cessera enfin ; et quant à la faveur d'une sympathie généreuse, de lois justes et d'une administration équitable, l'Irlande aura refleuri, un grand acte de justice aura été accompli dans le monde et la dernière tache qui souille la couronne d'Angleterre aura été effacée.

UN DUEL

UN DUEL IL Y A QUARANTE ANS

A tort ou à raison, on a l'habitude de dire que les Français sont très sensibles au point d'honneur ; quand ils se croient lésés dans leur dignité, ils provoquent aussitôt l'insulteur en combat singulier, et quelque soit le vaincu, fut-il même l'insulté, on considère que l'honneur est vengé.

Nous, Canadiens-Français, descendants des anciens colons qui ont fondé le pays, nous avons conservé, à travers les siècles, un peu du caractère et des habitudes de nos pères. Comme eux, nous sommes d'une sensibilité excessive quand il s'agit d'une injure : cette injure, est-elle grave, que nous sommes souvent tentés de faire comme les Français d'outre-mer, et de provoquer en duel celui que l'on appelle volontiers un vil calomniateur.

A vrai dire, la froide raison, en pareille circonstance, nous dit et nous convainc la plupart du temps, que le duel est illicite, absurde, ridicule, même immoral, et qu'un homme d'esprit doit revendiquer son honneur autrement que par l'épée, la bayonnette on le pistolet. C'est probablement grâce à ce salutaire empire de la raison sur notre irascible nature, que l'on voit devant nos cours de justice,—au grand contentement de

messieurs les avocats—un si grand nombre *d'actions en dommages*, au montant de cent quatre vingt dix-neuf piastres et quatre vingt dix-neuf centins. Mais il fut un temps, où l'on ne raisonnait pas de cette manière!... L'on se rappelle, en effet, cet émouvant duel qui eut lieu dans notre pays il y a une quarantaine d'années. C'était au temps où M. Michel Vidal, à peine sorti des murs du collège, rédigeait le *Journal de Québec.*

A la même époque, Son Honneur le juge Fournier, de la Cour Suprême, Son Honneur le juge Plamondon, de la Cour Supérieure, et M. Pierre Huot, alors membre du parlement pour la division Saint-Roch de Québec, pratiquaient comme avocats dans la vieille cité de Champlain.

Or, un jour parut dans le *Journal de Québec* un article non signé et fort violent, au cours duquel, MM. Fournier, Plamondon et Huot étaient loin d'être traités en douceurs.

Rien de plus pressé, pour eux, on le conçoit, que de chercher l'auteur de cet article qu'ils considéraient comme insultant et diffamatoire.

M. Vidal en prit courageusement la responsabilité, se faisant fort de prouver tout ce qu'il avait écrit.

Les conséquences furent qu'un beau matin, il reçut un cartel des trois avocats qu'il avait insultés et qui exigeaient un compte très sévère

des remarques lancées contre eux dans le journal incriminé.

En moins d'une heure, M. Vidal renvoyait à ses antagonistes une note par laquelle il annonçait que le cartel était accepté.

Mais, ce n'était pas mince affaire que d'avoir une rencontre sans être dérangé par la justice qui n'aurait certes pas manqué de calmer l'ardeur de cette fougue dangereuse.

L'on décida donc d'aller se battre aux Etats-Unis. Ils prirent ensemble la route de Island Pond ; mais leurs amis réciproques étant intervenus, la police vint leur couper le chemin à Sherbrooke.

Après avoir donné à la justice l'assurance que les choses en resteraient là, ils furent mis en liberté, et se dirigèrent vers Montréal.

Malheureusement les esprits étaient trop mal disposés pour que les adversaires de M. Vidal en vinsent à une entente.

On consulta un jeune avocat de Montréal, maintenant l'honorable M. Abbott, afin de s'assurer s'ils étaient tenus légalement de remplir l'engagement qu'on avait exigé d'eux à Sherbrooke M. Abbott répondit que les magistrats canadiens n'avaient pas juridiction en telle matière, et que par conséquent ils n'avaient aucune obligation à remplir.

On prit de nouveau la route des Etats-Unis, cette fois par Caughnawaga, bien déterminés depart et d'autre à se battre.

Nos voyageurs s'arrêtèrent au premier village qu'ils trouvèrent de l'autre côté de la frontière.

Là, les trois avocats, blessés dans leurs susceptibilités, rencontrèrent M. Vidal qui les attendait prêt à soutenir le combat.

Mais il y avait bien une difficulté : M. Vidal était seul contre trois redoutables adversaires, tous également désireux de revendiquer solennellement leur honneur. On décida qu'un seul se battrait contre M. Vidal au nom de tous.

Le sort tomba sur M. Fournier. MM. Plamondon et Huot, probablement, n'en furent pas fachés. Quoiqu'il en soit l'on choisit les témoins qui étaient le capitaine Kirbe, de l'armée anglaise, pour M. Vidal, et M. Campbell Wilson, pour M. Fournier.

L'on mit ensuite les antagonistes en face l'un de l'autre, sur un terrain plat, et à une distance de quinze pas.

Les combattants tenaient leurs pistolets braqués l'un sur l'autre, et n'attendaient que le signal pour faire feu. Les spectateurs suivaient avec angoisse cette scène émouvante : et au moment où le capitaine Kirbe achevait de pronon-

cer lentement le signal convenu : " Un, deux trois ! " deux coups de feu partirent simultanément .....

Les témoins étaient prêts à s'élancer au secours des combattants, mais pas un seul ne tomba : nul n'était blessé.

M. Fournier et ses amis se déclarèrent satisfaits de l'épreuve ; l'on se donna une bonne poignée de mains : l'honneur était vengé ; et l'on repartit joyeux pour Québec.

Mais, pendant que les choses s'arrangeaient si bien là-bas, c'était une tout autre histoire à Québec. Toutes espèces d'affreuses rumeurs circulaient.

L'on avait appris, avec une sorte d'effroi, que les adversaires avaient réussi à tromper la vigilance des autorités et que le duel avait eu lieu. Le bruit courait même que M. Fournier avait été tué par M. Vidal.

Le plus beau de l'affaire, c'est que les amis de M. Fournier se préparaient à faire une très vilaine réception au prétendu vainqueur. Le peuple s'était assemblé sur les places publiques ; des protestations énergiques s'étaient fait entendre et on voulait ni plus ni moins *lyncher* M. Vidal, lorsqu'il arriverait à Québec. Le soir où M. Vidal devait être à bord du bateau venant de Montréal, une foule considérable s'était réuni sur le quai *prête à le recevoir.*

Heureusement pour notre pauvre journaliste, l'on séjourna quarante huit heures à Montréal avant de faire route pour Québec ; et dans l'intervalle, M. Fournier envoya messages sur messages afin d'avertir ses amis qu'il était sain et sauf et que son adversaire s'était conduit envers lui comme un gentilhomme.

M. Fournier, comme on le sait, s'est fait un nom dans l'exercice de sa profession, est devenu un politicien distingué, membre du gouvernement MacKenzie et en dernier lieu, juge de la Cour Suprême.

Quant à M. Vidal, il émigra à la Louisiane, où il ne tarda pas à acquérir de l'influence dans les rangs du parti républicain. Il siégea pendant deux sessions au Congrès, fut chargé par le gouvernement américain de plusieurs missions importantes, et résida à Tripoli sept ans comme consul.

M. Vidal demeurait à Ottawa depuis quelques années, quand M. Beaugrand le prit à son service, comme rédacteur de *La Patrie*, position qu'il occupe encore aujourd'hui.